



FICHE METIER

ASSISTANT DENTAIRE



CFA CNQAOS

98 boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY

Tél : 06 13 71 93 29 - Email : cfa.national@cnqaos.org

Document d'information à destination des futur(e)s apprenti(e)s

QUE FAIT L'ASSISTANT DENTAIRE ?

Binôme du chirurgien-dentiste et du médecin stomatologiste, l'assistant dentaire exerce une **profession polyvalente et enrichissante**, dédiée à l'assistantat aux soins dentaires.

La profession d'assistant dentaire est **accessible aux hommes comme aux femmes**.

Dans ce document, nous présentons tout ce qu'il faut savoir sur le métier d'assistant dentaire.

1. Nature du métier

➤ Un assistant technique à l'écoute

Il prépare l'ensemble des instruments nécessaires à l'intervention, les ciments pour sceller une couronne, les matériaux pour prendre des empreintes... L'**hygiène** est sa priorité : sans relâche, il nettoie, désinfecte, stérilise et range le matériel utilisé pour les soins. L'entretien du mobilier dentaire lui incombe également.

Une certaine **complicité** est nécessaire entre le chirurgien-dentiste, ou le médecin stomatologiste, et son assistant. Il faut être capable de lui donner au bon moment ce dont il a besoin pour effectuer les soins au fauteuil.

➤ Un communicant relationnel

L'assistant reconforte les patients et les sensibilise en matière d'hygiène bucco-dentaire. Il existe une **forte complémentarité entre la partie relationnelle et le côté plus technique du métier**.

➤ Un agent administratif

L'assistant dentaire remplit des **missions administratives** : répondre au téléphone, prendre les rendez-vous, tenir à jour les dossiers médicaux, établir sous dictée du chirurgien-dentiste des devis de prothèse, assurer la liaison avec les organismes sociaux, encaisser les paiements, gérer les stocks et les commandes, prendre en charge les feuilles de soin des frais de santé, suivre les remboursements.

Il gère également les relations avec le prothésiste dentaire et les fournisseurs.

2. Obligations liées au métier

L'assistant dentaire se montre très vigilant en matière d'**hygiène** et de **respect des obligations sanitaires** : vaccination contre l'hépatite B, port d'une blouse, d'un masque et de gants... Sa tenue et sa propreté doivent être irréprochables.

Il est, par ailleurs, soumis au **secret professionnel**.

3. Compétences à acquérir

➤ Une forte composante technique

Assurer le bon fonctionnement du cabinet, effectuer les opérations de nettoyage, savoir utiliser les instruments, avoir des connaissances liées à l'utilisation des appareils d'imagerie médicale... tout cela contribue à l'**assistance technique du praticien**.

Les gestes professionnels nécessaires aux actes de soins évoluant sans cesse, ils doivent faire l'objet d'une **actualisation régulière**. Il faut donc être **curieux**, tout en faisant preuve de **rigueur**, de **précision** et de **habileté manuelle**.

➤ Un cadre administratif

Fichiers de suivi des patients, dialogue avec les partenaires et fournisseurs constituent la partie administrative du travail d'assistant dentaire.

La maîtrise des outils informatiques et de logiciels dentaires spécifiques est incontournable.

➤ Un métier de contact

Pour former un tandem efficace avec le chirurgien-dentiste ou le médecin stomatologiste, il faut aimer le **travail en équipe** et avoir un **bon relationnel**. Cette qualité d'écoute facilite également la relation avec le patient, qu'il convient de rassurer par une attitude calme.

Savoir s'organiser en toute **autonomie** est également indispensable pour assurer à la fois le bon fonctionnement du cabinet et la planification de ses propres tâches.

4. Lieux d'activité

➤ En cabinet libéral, en centre de santé et/ou en centre mutualiste

Assistant privilégié du chirurgien-dentiste ou du médecin stomatologiste, l'assistant dentaire peut travailler en tant que salarié auprès de médecins exerçant dans le champ de la médecine bucco-dentaire au sein d'un cabinet dentaire libéral (chirurgien-dentiste, médecin stomatologiste ou orthodontiste), dans un centre de soins mutualistes, ou encore dans un centre de santé.

L'**amplitude de travail** peut parfois être grande : tôt le matin, tard le soir, à l'heure du déjeuner ou le samedi.

➤ Pas de temps morts

Toujours en mouvement, **alternativement assis et/ou debout**, faisant face à de multiples interlocuteurs et à des tâches très diversifiées, l'assistant dentaire doit se montrer **réactif et dynamique**. **Polyvalent**, ce métier nécessite une **grande autonomie**.

5. Salaire

La Convention Collective des cabinets dentaires a mis à jour la grille des salaires.

Ainsi, au **1^{er} octobre 2021**, le **salaire minimum mensuel** d'un assistant dentaire qualifié est de **1785,15 € brut**.

6. Accès au métier

➤ L'entrée au CFA CNQAOS

Pour obtenir le statut d'assistant dentaire, il faut obtenir le **Titre** du même nom qui se prépare **uniquement en cours d'emploi**, en suivant une **formation en alternance**.

Les **prérequis** sont les suivants : être âgé de 18 ans au moins et moins de 30 ans et justifier d'un titre ou diplôme de niveau 3 (DNB, CAP, BEP...).

L'**inscription au CFA CNQAOS** est soumise au passage d'un entretien (oral et écrit) et à l'étude du dossier du candidat. Quand sa candidature est retenue, le jeune est inscrit au CFA CNQAOS qui l'aidera, si besoin, à trouver un employeur.

La formation d'assistant dentaire est dispensée sur **18 mois** dans un centre de formation habilité par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) des cabinets dentaires libéraux.

Le **CFA CNQAOS** est **l'un des centres de formation habilités à dispenser cette formation**.

Afin d'accompagner au mieux l'apprenti dans son parcours de formation, la CNQAOS a nommé dans chaque CFA un **chargé d'accompagnement apprentissage**.

Il accompagne l'apprenti pour **favoriser son insertion sociale et professionnelle dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux droits, à la santé, au logement et à la citoyenneté**.

➤ Les compétences comportementales ou « douces »

Les compétences comportementales ou douces sont des **aptitudes mises en œuvre dans la pratique**. Elles ne sont pas liées à un métier ou à un contexte technique.

Elles peuvent être renforcées ou « apprises » même si elles restent **liées à la personnalité et au tempérament**.

Les plus recherchées pour devenir assistant dentaire sont : **la positivité, l'esprit d'équipe, l'autonomie, la capacité d'écoute et la communication**.

7. L'intégration sur le marché du travail après l'obtention du Titre d'assistant dentaire (code NSF 331S, code RNDP 15745)

➤ Des emplois stables

Un assistant dentaire reste, en moyenne, dans le même cabinet entre 10 et 14 ans. Les postes à pourvoir sont répartis sur l'ensemble du territoire. Les chirurgiens-dentistes et les médecins stomatologistes sont nombreux à rechercher ces assistants.

➤ La reconversion professionnelle

L'assistant dentaire peut se réorienter vers des **activités commerciales** pour le compte de laboratoires ou de fournisseurs en matériel dentaire.

Des **métiers proches** sont **accessibles**, à condition de mettre à niveau ses compétences : l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) délivre, par exemple, un titre de secrétaire assistant médico-social. Les poursuites d'études sont envisageables, le Titre d'assistant dentaire étant inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

➤ La formation professionnelle continue

La CNQAOS permet aux assistants dentaires qualifiés d'**élargir le champ de leurs compétences** et de **maintenir leur employabilité** grâce à la formation professionnelle continue.

Voici quelques **thèmes** proposés par la CNQAOS : gestion du risque infectieux, parodontologie, implantologie, organisation du cabinet/gestion du temps de travail, hygiène bucco-dentaire, orthodontie (orthopédie dento-faciale : ODF) mention complémentaire (100h) ...

Téléphone : 06 13 71 93 29 – E-mail : cfa.clichy@cnqaos.org

CONDITIONS D'ACCESSIBILITE AUX FORMATIONS / HANDICAP

La CNQAOS soutient la prise en compte des singularités comme une force vertueuse qui profite à tous. Nos principes d'actions, visant à favoriser l'intégration de tous, guident les procédures et postures professionnelles que nous mettons en œuvre.

Accessibilité physique

Tous les sites de formation de la CNQAOS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Tous les locaux répondent aux normes ERP5.

Actions en matière d'accueil et identification des besoins des bénéficiaires

Afin d'identifier le plus en amont possible les personnes en situation de handicap, la personne chargée des sélections dans les CFA de la CNQAOS demande aux candidats de rédiger une lettre de motivation à destination d'un futur employeur lors des épreuves de sélection.

Il est également demandé aux candidats de synthétiser un document après lecture de celui-ci puis de réaliser un exercice de dextérité manuelle.

La personne chargée de la sélection prête une attention particulière aux difficultés rencontrées dans le parcours de formation du candidat. Elle le questionne afin d'identifier un éventuel handicap et/ou de permettre au candidat de communiquer à ce sujet puis de mettre en place des actions de compensation.

Supports de communication

Tous les supports de communication sont accessibles sur le site de la CNQAOS sur simple demande.

Formation

Pour les apprenants porteur un handicap comme la dyslexie, nos formateurs s'assurent de la bonne compréhension des cours dispensés.

Les candidats ayant besoin d'un aménagement lors des examens (ex : tiers temps) peuvent en faire la demande à la CNQAOS. Il leur faudra remplir un formulaire spécifique et fournir les justificatifs médicaux requis.

Référent handicap

Pour répondre à toutes les questions se rapportant au handicap, la CNQAOS dispose d'un référent handicap, en capacité de conseiller et orienter les publics.

Sandra PERO : 07.85.89.44.46 - cfa.tours@cnqaos.org

Celui-ci apportera aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation : possibilités d'aménagements, d'adaptation et d'aides.

L'Agefiph est un appui de la CNQAOS pour évaluer les besoins de compensation des apprenants, identifier des solutions et leurs modalités de mise en œuvre avec les Ressources Handicap Formation.